

Table des matières

1. Présentation de l'organisation.
 2. Introduction
 3. Droits à la vie privée, mariage et vie de famille
 4. Droit à l'éducation
 5. Droit à la vie, droit à la liberté et à la sécurité de la personne
-

1. Présentation de l'organisation

C.P.D : Combite pour la Paix et le Développement est une organisation non gouvernementale Haïtienne spécialisant dans les droits d l'Homme ses actions rodent à : Contribuer à la construction d'un état de droit axé sur le bien-être matériel et psychique de toute la population. Les objectifs opérationnels sont de :

1. Promouvoir la paix dans toutes les communautés qu'ils travaillent.
2. Encadrer les jeunes sur le plan éducatif.
3. Faire la promotion et la défense des droits de l'homme.
4. Monitoring des libertés publiques, assistance aux personnes victimes de violence sexuelle.
5. Education aux droits économiques, sociaux et culturels
6. Promotion pour la Parité des genres dans la réalisation de leur droit.
7. Prise en charge des enfants en domesticité et en situation difficile.

2. Introduction.

A l'issus de l'Examen Périodique Universel d'Haïti en octobre 2011, le Conseil des Droits de l'Homme a fait une série de 136 Recommandations dont 122 ont été acceptées, 3 sur réserves et 14 ont été rejetées.

Au cours du mois de Mars 2014 le gouvernement Haïtien à travers le Comité Interministériel des Droits de la Personne avait présenté un rapport de mis parcours sur les progrès réalisés dans le cadre de l'implémentation des recommandations de L'EPU. Une subdivision de dix-huit(18) thématiques ont été faites à savoir : Renforcement de la Police Nationale D'Haïti, Réforme de la Justice, Institution nationale des Droits de l'Homme, condition de détention, application de la loi sanctionnant la corruption, ratification des instruments internationaux, politique publique, droits à l'alimentation, droits à l'éducation, traites des êtres humains, lutte contre l'impunité ,logement convenable et service sociaux de base, violence contre les femmes, discrimination contre les femmes, droits des enfants, droits des personnes Handicapés, personnes déplacées , l'Etat civil et l'identification nationale.

Combite pour la Paix et le Développement étant une organisation de défense et de promotion des droits humains, particulièrement les droits des femmes et enfants s'engage à apporter sa contribution dans le cadre de suivi des engagements pris par l'Etat Haïtien en prévision au deuxième Examen Périodique Universel d'Haïti.

3. Droit à la vie privée, mariage et vie de famille

- a) L'Etat Haïtien avait accepté les ¹recommandations en rapport avec la ratification des deux protocoles additionnels relatifs aux droits de l'enfant. Malgré les efforts de l'Etat haïtien les deux protocoles additionnels ne sont pas toujours ratifiés et demeurent un sujet de préoccupation pour les organisations qui travaillent avec les enfants surtout ceux qui sont exploités et subissent des mauvais traitements en milieu familial et scolaire.
- b) Les droits des enfants dans les bidonvilles comme La Saline et Cité soleil sont quotidiennement violés à cause de l'absence des services sociaux de base, l'eau portable, éducation, santé. Les chefs de gangs recrutent les enfants en vue de les intégrer dans les bandes armées ce qui conduit à leur perte. L'Etat ne parvient pas à freiner ces activités criminelles qui entravent au développement de la jeunesse et à son plein épanouissement.
- c) L'Institut du bien-être social et de recherche organe étatique par excellence pourrait se vanter d'être une institution avant-gardiste de nombreuses actions pour la protection de l'enfant en Haïti, toutefois aucune action n'a été menée pour améliorer le quotidien des enfants des bidonvilles comme La Saline, Fortouron et les autres quartiers marginaux tels que : Cite-Soleil, Pont-Rouge et Fort-Dimanche. ²La brigade de la protection des mineures est une unité de la police nationale d'Haïti, il n'est jamais intervenu dans ses quartiers marginaux malgré une ligne téléphonique a été créé pour porter assistance aux enfants maltraités ou en danger.

Recommandations ;

- I. L'organisation demande à ce qu'on reprend les ³recommandations numéro 88-52 à 88-53 afin d'adresser les titulaire de mandat à la procédure spécial de visiter Haïti, particulièrement le rapporteur spécial sur les droits des enfants.
- II. Opérationnaliser la brigade de la protection des mineures dans tout le pays pour s'assurer une plus grande couverture liée à la protection des droits de l'enfant.

¹Recommandations : 88-8 formulée par URUGWAY ,88-9, formulée par DJIBOUTI

²BPM : Brigade protection des mineures une unité de la police nationale d'Haïti –travaillant avec l'Institut de bien-être social et de recherche

³ Recommandations 88-52 de Paraguay, 88-53 d'Espagne, 88-54 Portugal, 88-55 Lettonie, 88-56 Pérou.

4. Droit à l'éducation

- a) Le droit à l'éducation ouvre la voie à d'autres droits, son obstacle constitue une violation des droits humains. Il faut reconnaître que le programme de la scolarisation universelle obligatoire et gratuit (PSUGO) apporté une amélioration dans le système éducatif haïtien, cependant il reste un grand défi à relever par l'Etat notamment dans la construction des nouveaux établissements scolaires en milieu rural et urbain, la formation des maîtres et l'uniformisation de l'enseignement des écoles publiques et privés.
- b) Dans le rapport à mi-parcours de l'Etat haïtien sur les mesures prises pour diminuer le problème de la déperdition scolaire, certains aspects importants n'ont pas été pris en compte, si bien que le ⁴CIDP avait réduit la solution à un plat chaud par jours dans les écoles publiques, sans parler des écoles privées et à la base de tous ces problèmes, on pouvait aussi noter la situation économique précaire des parents, les grossesses précoces pour les filles. Une telle situation affecte en réalité l'avenir et le droit à l'éducation des enfants; d'où la déperdition scolaire demeure une problématique majeure dans le système éducatif en Haïti qui mérite mieux d'être adressée.
- c) Une nouvelle unité de la ⁵Police Nationale d'Haïti appelé EDUPOL en partenariat avec le ministère de l'éducation Nationale et de la formation professionnelle a été créé, parmi ses missions, on note un appui dans la lutte contre la déperdition scolaire. La réalité c'est que le problème persiste et perdure.

Recommandations

- I. Par conséquent le ⁶CPD recommande un plan national contre la déperdition scolaire en Haïti afin de garantir l'éducation à tous et pour tous..
- II. Construire des nouveaux bâtiments scolaires afin de créer les conditions d'accessibilité à l'éducation pour tous les enfants

5. Droit à la vie, droit à la liberté et à la sécurité de la personne

- a) En matière de prévention de la torture l'Etat a honoré sa promesse eu regard au premier cycle de l'EPU en s'engageant à signer la convention contre la torture, mais il ne l'a pas encore ratifié. Certains ⁷policiers

⁴ Commission Interministériel des Droits de la Personne

⁵EDUPOL

⁶ Combite pour la Paix et le Développement (CPD)

⁷ Deux jeunes garçons ont été torturé et subis des mauvais traitements au commissariat de grand Ravine le 09 décembre 2015/source section droits de l'Homme de la MINUSTAH.

continuent à torturer, à infliger aux citoyens des traitements inhumains et dégradants. Malgré les mesures disciplinaires ont été toujours pris par ⁸l'inspection générale de la Police Nationale d'Haïti contre les policiers coupable ceci n'a pas empêché que cette pratique honteuse continu de faire son chemin. On doit continuer à pousser pour sa ratification ainsi que les protocoles additionnels y relatifs.

- b) Les conditions de détention à Petit Goâve de 2012 à 2015 restent non conformes aux conditions minima admises par les Nations Unies. Lors de la visite de l'experte indépendante des droits de l'Homme sur la situation d'Haïti Mr Gustavo Gallon, avait dressé un bilan sombre de la situation carcérale à Petit Goâve. Les conditions de détention sont exécrables, la surpopulation, le manque d'éclairage, de ventilation et les soins de santé ne sont pas garantis pour les détenus.
- c) En 2001, L'Etat haïtien avait présenté un ⁹décret loi interdisant les châtiments corporels contre les enfants, qui a été voté par les deux ¹⁰chambres, ce qui était une grande avancée vers la protection de l'enfant. Quinze ans plus tard plusieurs écoles de Cité-Soleil, de Port-au-Prince et celles des zones rurales tels que : Paillant, Boucan Carré continuent à faire usage du fouet et d'autres pratiques qui sont contraire au respect de l'intégrité physique et mentale de l'enfant. Après une série de focus groupe avec des professeurs et directeurs d'écoles de la commune de Cité-Soleil en 2013 et 2014 sur la pédagogie non violente en milieu scolaire, nombreux ont avoué qu'ils n'ont jamais fait connaissance de cette loi. Cette situation doit interpeller l'Etat à faire une large promotion de cette loi et exige que des mesures soient prises contre les enseignants qui applique les châtiments corporels à l'école.
- d) L'Etat est détenteur d'obligation son rôle c'est de garantir et de protéger les droits de l'homme de tous les citoyens. Au cours de l'année 2015 les violations de droit à la vie ont été massives .Beaucoup de personnes se sont faits tuées à Port-au-Prince en sortant des banques à la suite d'une transaction. Pour le mois de décembre ¹¹141 personnes sont mort par bal bien que les autorités de l'Etat ne soient pas impliquées directement, mais aucune mesure n'a été prise pour empêcher ces actes.

⁸ IGPN : Inspection générale de la Police instance interne chargé de prendre les mesures contres les policiers fautifs de violation des droits de l'homme

⁹ Publié dans le journal officiel Haïtien (Le MONITEUR # 80) le 1^e Octobre 2001.

¹⁰ Le sénat de la république et la chambre des députés

¹¹ Source de l'information Rapport de Justice et Paix du mois de décembre 2015/ confirmé par Jocelyne Colas Noel directrice de cette organisation au cours d'une émission a Radio Kiskeya le 21 Février 2016.

Recommandations

- I. Intensifier la lutte contre la détention préventive prolongée et traité les détenus avec dignité
- II. Lutter contre la surpopulation carcérale en diminuant le nombre de détenus en détention préventive prolongée et ceux dont les peines de prison sont arrivés à terme
- III. Ratifier la convention contre la torture ainsi que les protocoles additionnels
- IV. Assurer la sanction de l'usage des châtiments corporels visé par la loi de 2001 par la mise en œuvre et la vulgarisation de cette loi..

6. Droit à la sécurité sociale et à un niveau de vie suffisant.

- a) Il ne fait aucun doute que les problèmes liés à la sécurité sociale du peuple haïtien demeurent une limite pour l'Etat haïtien depuis des années, car ce problème n'est jamais fait l'objet d'une politique publique en vue d'adresser ce défis et d'apporter une réponse en faveur la population nécessiteuse.
- b) Apres la ratification du parc international relatif aux droits économiques et sociaux culturels(PIDESC) en 2012. Une année plus tard une coalition d'organisation du département de l'ouest dont Combite pour la Paix et le Développement en partenariat avec le Haut commissariat aux droits de l'Homme des Nations Unis avait organisé cinq ateliers de réflexion sur les politiques publiques selon une approche fondée sur les Droits de l'Homme en vue d'observer et d'analyser le degré de réalisation des droits garantis aux citoyens par l'Etat haïtien . On avait constaté aussi, combien ces réflexions avaient favorisé une synergie entre la société civile et les autorités qui pouvaient ensemble identifier les solutions et les défis en matière de mise en œuvre..

Recommandations :

1. Assurer que les mairies des 20 communes du département de l'ouest s'en servent des lignes directrices de ce cahier de charge dans les projets de développement local